

Mise en ligne : 21 avril 2015.
Dernière modification : 19 septembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

POLYCLINIQUE DU MARCHÉ (1914-1937) boulevard Bonard, Saïgon

1914 : ouverture de la polyclinique municipale dite du Marché ou du boulevard Bonard (en remplacement de la clinique de la rue d'Adran).
Direction : Dr René Montel.

1916 : construction de deux bâtiments nouveaux destinés à l'installation d'une pharmacie, d'un laboratoire et d'une salle de pansements gynécologiques.

1919 : l'industriel Truong van Ben, conseiller colonial, réclame l'agrandissement de l'établissement pour faire face à l'« alarmante croissance » du nombre de patients.

Cercle sportif annamite (*L'Écho annamite*, 9 décembre 1920)

Aidé de quelques amis M. Tran-van-Àn, médecin auxiliaire à la Polyclinique municipale de Saïgon [et tennisman], a pris l'initiative de former un Cercle sportif annamite.

.....
Les ravages causés par la tuberculose dans les centres peuplés sont effrayants. Nos employés et nos fonctionnaires — qui mènent une vie sédentaire — paient un tribut de plus en plus lourd à ce mal implacable.

Le salut réside dans une pratique régulière des sports. C'est en pensant à cette catégorie très intéressante d'adhérents éventuels de la nouvelle société — qui constituent du reste la grosse majorité — que nous avons cru devoir suggérer à ses fondateurs de leur en faciliter l'accès autant que faire ce peut.

La Vie indochinoise COCHINCHINE La vie économique (*Les Annales coloniales*, 13 février 1922)

Le budget de la ville de Saïgon, pour 1922 s'élève à 1.118.000 piastres en recettes et à la même somme en dépenses.

Dans le budget, nous relevons les sommes suivantes portées au chapitre 2 des dépenses :

3.000 piastres pour des travaux d'aménagements et de transformation de la morgue et pour l'achat du matériel nécessaire au service des autopsies médico-légales.

1.800 piastres pour la construction d'un mur de clôture, boulevard Bonard, devant le pavillon annexe de la polyclinique gratuite.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1924)
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1924)

Officier

Montel (Marie-Louis-René), [né le 9 décembre 1878 à Constantine (Algérie)], médecin principal de l'Assistance médicale de l'Indochine, chargé du service médical de la municipalité de Saïgon. Chevalier du 8 août 1914.

Saïgon
SERVICES MEDICAUX
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 176)

MM. Le docteur Montel, Légion honn., médecin de l'état civil et des services de la municipalité ;

Le docteur Trinh (Lê-quang), Légion honn., croix de guerre, médecin du dispensaire.

TABLEAU D'ANCIENNETÉ
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 686-687)

N°	Affectation		Entrée ds l'adm. IC	
46	Dispensaire municipal	Dr Trinh , Lê-quang, Lég. honn., croix de guerre, médecin du dispensaire	31 mai 1924	médecin à 300 \$ par mois
47	Dispensaire municipal	Sœur Marie , Paul, née Aimée, Schmith [sic]	1 ^{er} déc. 1916	supérieure du dispensaire à 1.300 \$ au 1 ^{er} janvier 1921
48	Dispensaire municipal	Sœur Claire	1 ^{er} juill. 1909	à 900 \$ au 1 ^{er} sept. 1923
49	Sœur Eugène, Eugénie-Harrold		1 ^{er} août 1922	à 900 \$ au 1 ^{er} sept. 1923
50	Hygiène et Salubrité	Dr Montel, Marie, René, Lég. honn., médecin de l'état civil et des Services municipaux	15 mai 1906	Médecin ppal à 18.000 fr. au 1 ^{er} jan. 1923
51	Hygiène et Salubrité	Dr Montel, Georges, Lég. honn., médecin de l'état-civil et des Services municipaux	?	médecin des services municipaux à 14.000 fr.

52	Hygiène et Salubrité	Cottin, vétérinaire-inspecteur des épizooties, vétérinaire municipal	?	—
53	Salle des consultations gratuites	Sœur Anna, infirmière	1 ^{er} fév. 1917	à 75 \$ par mois au 1 ^{er} sept. 1923
54	Salle des consultations gratuites	Sœur Marie, Joséphine, infirmière	1 ^{er} fév. 1923	à 75 \$ par mois au 1 ^{er} fév. 1923
55	Salle des consultations gratuites	Sœur Étienne	1 ^{er} déc. 1916	à 35 \$ par mois au 1 ^{er} oct. 1923
56	Salle des consultations gratuites	Sœur Renée	15 avril 1918	—
57	Salle des consultations gratuites	Sœur Edmond	26 sept. 1921	à 35 \$ par mois au 26 décembre 1921

Mutation
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1925)

M. le docteur Keller, médecin de 4^e classe de l'Assistance, nouvellement affecté en Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de la Clinique ophtalmologique, en remplacement et au départ de M. le docteur Motais, médecin-major de 2^e classe hors cadres, en instance de rapatriement.

1925 : considérant l'augmentation du nombre annuel de patients à la Polyclinique du Marché, passé de 28.982 en 1922 à 37.957 en 1924 et 45.161 en 1926, une première clinique de quartier est ouverte à Giadinh.

Conseil municipal
Première session ordinaire de 1926
Séance du 26 février 1926
ORDRE DU JOUR
(*L'Écho annamite*, 23 février 1926)

3^o Lettre du docteur Montel au sujet de la dénomination proposée pour la polyclinique municipale.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 4 juillet 1927)

Par arrêtés en date du 1^{er} juillet 1927 du Gouverneur de la Cochinchine :

Le docteur Montel remplace le docteur Montel
M. le docteur Montel (Marie-Georges), médecin de 1^{re} cl. de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est mis à la disposition du maire de la ville de

Saïgon, en remplacement de M. le docteur Montel (Marie Louis *René*), médecin principal, en instance de départ en congé.

Congé de convalescence

Un congé de convalescence de six mois est accordé à M. le docteur Montel, Marie Louis, [*René*], médecin principal de l'assistance médicale en Cochinchine pour en jouir à Paris.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 9 juillet 1929)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 8 juillet 1929 :
M. le docteur Montel (Marie, Louis, [*René*]), médecin principal de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est mis à la disposition du maire de la ville de Saïgon, en remplacement de M. le docteur Montel (Marie *Georges*)*, médecin de 1^{re} classe, en instance de départ en congé.

La Vie indochinoise
COCHINCHINE
Un brave agent indigène
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1929)

L'agent Ng. v Dao, de Saïgon, faisait une ronde, lorsqu'il vit sur un toit un groupe de coolies qui demandaient du secours : un de leurs camarades, nommé Vo Thiet, maçon, avait été accidentellement en contact avec un fil électrique chargé du courant.

L'agent Dao monta vivement sur le toit et sauva la victime à l'aide d'une corde pour éviter le danger qu'il encourait lui-même.

Vo-Thiet transporté à la polyclinique, le médecin, M. Thuan, constata que son état était grave et que deux minutes plus tard, il n'aurait probablement pu être sauvé.

Un vieillard blessé refoulé de la Polyclinique ?
(Procès verbaux du Conseil colonial, 24 septembre 1929)

[...] M. HUYNH-NGOC-BINH. — Messieurs, il y a deux jours, j'ai lu dans les journaux un fait que je ne pense pas vrai. On signalait qu'un vieillard dans la province de Giadin, à côté d'ici, avait été écrasé ; le chauffeur qui l'avait écrasé l'avait transporté à la Polyclinique. Mais après avoir demandé des renseignements, l'infirmier qui était de service, trouvant que le vieillard n'était pas de la ville de Saïgon, et que l'accident s'était produit du côté de Giadin, aurait renvoyé le blessé à Giadin. Or, il paraît qu'en cours de route, le vieillard est mort. Je ne sais pas si ce fait est exact, mais je trouve que pour un malheureux écrasé, on n'a pas à s'inquiéter de sa province d'origine ou du lieu où l'accident s'était produit.

M. LE GOUVERNEUR. — Vous avez lu dans les journaux ! Il ne faut pas croire tout ce qu'il y a dans les journaux. Les journaux racontent des histoires qu'ils inventent quelquefois. Bien souvent, ils disent la vérité, mais quand on veut rapporter un fait au Conseil colonial, il faut aller à la source. Avez-vous été à la Polyclinique demander quel était le médecin de service ? Quel est celui qui a renvoyé le vieillard ? Je ne crois pas

qu'il y ait un homme quelconque qui puisse renvoyer un blessé quand on le conduit dans un établissement hospitalier.

M. HUYNH-NGOC-BINH. — C'est pour avoir tout simplement un démenti.

M. LE GOUVERNEUR. — Je ne puis vous le donner mais vous pouviez l'avoir vous même. Il fallait aller à la Polyclinique et demander au chef de service quel était le médecin de service. Il fallait prendre des renseignements.

Je suppose que les journalistes ont pris ces renseignements, mais il fallait faire encore mieux qu'eux ; vous connaissez M. le docteur Montel — je crois qu'on ne peut douter de sa sympathie pour les Annamites — lui aurait tiré l'affaire au clair si vous ne pouviez le faire, mais il fallait la lui signaler.

Ensuite, vous auriez pu rapporter les faits non au Conseil colonial mais en séance du conseil municipal. Chacun chez soi. [...]

M. DE LACHEVROTIÈRE. — Je me permets de prendre la parole en tant que président du Syndical de la presse. [...]

Je suis persuadé d'ailleurs que le journaliste qui a donné l'information incriminée par vous l'a donnée en toute bonne foi car il n'est pas possible qu'il ait inventé des détails de ce genre, s'ils ne sont pas exacts. Soyez persuadés que lorsqu'un journaliste donne un renseignement, même s'il est faux, il le donne de bonne foi, croyant la chose exacte.

Je vous prie de m'excuser d'avoir été assez long, mais il importait dans cette enceinte de ne pas laisser tout de même soupçonner la presse qui, comme la femme de César, ne doit pas être soupçonnée. [...]

M. ARDIN [maire de Saïgon]. — Quant au fait signalé par M. Binh, je tiens à préciser que nous ferons faire une enquête. Je remercie Monsieur le Gouverneur d'avoir bien voulu rendre hommage au personnel de la Polyclinique. [...]

Conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 24 et 29 octobre 1929)

Le conseil municipal de Saïgon se réunira demain, mercredi 30 octobre 1929, aux fins d'étudier l'ordre du jour que voici :

4^e Proportion de M. le Dr. Montel, médecin de la Ville, au sujet de l'augmentation de l'indemnité mensuelle allouée aux docteurs Motais et Laimé, médecins chargés des spécialités à la polyclinique du boulevard Bonard.

Conseil municipal de Saïgon
Séance du mardi 26 novembre
A la polyclinique
(*L'Écho annamite*, 27 novembre 1929)

Une longue discussion s'élève, entre MM. Guérini, de Lachevrotière, Ardin et Béziat, au sujet des médecins en service à la polyclinique. La ville paie deux docteurs ; mais l'un des deux est constamment en congé de sorte qu'il n'y a jamais qu'un seul qui travaille. M. Guérini proteste contre cet état de choses.

Le conseil estime prudent de ne rien modifier, étant donné les services rendus par le docteur Montel.

On examine ensuite une demande du docteur Motet [*sic* : *Motais*], spécialiste à la polyclinique, tendant à doubler ses indemnités (soit deux cent piastres par mois au lieu de 100). M. Tri observe que le docteur Laimé, de l'hôpital ophtalmologique de Cholon,

pour un nombre d'heures de travail plus grand, ne gagne que 150 piastres. Finalement, l'augmentation est adoptée, par 10 voix contre 6.

L'INAUGURATION DE LA POLYCLINIQUE DE KHANH-HOI
(*L'Écho annamite*, 1^{er} juillet 1930)

[...] Au cours de cette cérémonie très simple, le docteur Montel, chef de l'assistance médicale municipale de Saïgon, après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes de marque, a prononcé l'allocution suivante, où a été magnifiée l'œuvre réalisée par les polycliniques de notre ville :

Monsieur le gouverneur général,
Monsieur le gouverneur,
Monsieur le maire,

[...] La polyclinique centrale de Saïgon, que j'ai organisée et ouverte en 1914, donne, annuellement, plus de 300.000 consultations à des malades divers. La clinique de Tândinh voit sa clientèle accrue tous les jours.

Dans notre esprit la création des cliniques de quartier devait décharger la clinique centrale, déjà encombrée. Il n'en ai pas été ainsi. Cela nous a permis de nous rendre compte que nous étions encore loin d'atteindre tous ceux qui souffrent et ont besoin de nos soins. La polyclinique centrale voit l'affluence des consultants augmenter tous les jours ; les cliniques de quartier, à peine ouvertes, regorgent de malades. Il sera donc bientôt indispensable d'envisager, en même temps que la modernisation et l'agrandissement de la polyclinique centrale du bd Bonard, la construction, dans tous les quartiers de Saïgon, d'établissements semblables à celui que nous inaugurons aujourd'hui. Le quartier de Chodui sera l'un des premiers à pourvoir.

Si les besoins de l'avenir nécessitent la continuation incessante de l'effort, j'estime, Monsieur le maire, qu'il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur le passé, ne serait-ce que pour faire le point. Vous me permettrez donc, en cette fin de semestre, d'établir un bilan succinct de ce que notre ville a réalisé pour ses assistances.

Quand, en 1906, j'ai pris le service de la municipalité, les œuvres d'assistance étaient représentées par une petite salle de consultations gratuites, fonctionnant rue d'Adran, derrière la Justice, dans un local provisoire. Elle était due à l'initiative de mon prédécesseur dans le service¹. Une trentaine de consultants la fréquentaient chaque matin.

À cette époque, la ville n'avait pas de bureau d'hygiène, pas de service des épidémies, pas de service de l'état civil, pas de service de la natalité, aucun établissement d'assistance digne de ce nom.

Mon premier soin a été l'organisation de ces services, qui se sont développés au point que l'un d'eux, le bureau d'hygiène, a dû être confié, dans ces dernières années, à un médecin spécialiste.

Aujourd'hui, les naissances et les décès sont constatés par mes soins et sous mon contrôle. Les médecins indochinois placés sous mes ordres assurent le service de la constatation et du dépistage des cas épidémiques, ainsi que les vaccinations préventives. En 1928, il a été pratiqué plus de 50.000 vaccinations anticholériques et plus de 40.000 vaccinations jenneriennes ; c'est un effort sans précédent.

Dans tous les quartiers, ont été établies des sages femmes diplômées qui assurent les soins aux mères et aux nouveaux-nés. Seize maternités privées, dans lesquelles on pratique systématiquement la vaccination, le B. C. G., fonctionnent sous notre contrôle

¹ Le docteur Théodose Dejean de la Bâtie, dont on lui reprochera d'avoir tu le nom.

constant. Ce service d'inspection de la natalité a donné des résultats particulièrement heureux. La délivrance aux sages-femmes de pansements ombilicaux stérilisés a abaissé la mortalité par tétanos ombilical, qui était autrefois de 30 pour cent des nouveaux-nés, à 0,75 pour cent.

La polyclinique centrale du boulevard Bonard, construite sur mes indications, et inaugurée sous ma direction en 1914, donne, aujourd'hui, plus de 300.000 consultations par an, à plus de 50.000 consultants ; on y pratique, tous les ans, plus de 100.000 injections hypodermiques, intraveineuses ou intramusculaires. On y donne les premiers soins à tous les accidentés. Un stomatologiste, M Brodeur, assure tous les matins une consultation dentaire, et deux spécialistes, MM. les Dr. Motais et Laimé, donnent des consultations d'ophtalmologie et d'otorhinolaryngologie.

Par la création de l'Institut prophylactique des maladies vénériennes et de l'Institut de puériculture, qui complètent les œuvres municipales, le gouvernement a donné à la ville une preuve de l'intérêt qu'il prend à la santé publique. J'ose dire qu'il nous le devait un peu, car, depuis que les polycliniques existent, elles donnent journellement leurs soins à de nombreux malades, provenant des provinces voisines et de l'intérieur.

Tel est le bilan, très écourté, de plus de vingt-cinq années de labeur et de confiante collaboration entre l'autorité municipale et le médecin de la ville.

Les malades soignés, les épidémies surveillées et combattues, les taudis en voie de disparition, la ville assainie, l'enfance protégée, la mortalité diminuée, la tuberculose amoindrie par la prémunition, la variole disparue, la peste arrêtée, le choléra en voie de disparition, les maladies vénériennes soignées, les mères conseillées et éduquées.

Il me plaît d'attribuer ces résultats à la confiance que m'a toujours témoignée l'autorité municipale. Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de lui exprimer toute ma gratitude et de dire bien haut que c'est encore moi qui suis son obligé. C'est grâce, en effet, au merveilleux instrument de travail qu'elle a mis entre mes mains que j'ai pu acquérir la modeste situation personnelle et scientifique qui est une des grandes satisfactions de ma carrière.

Je m'en voudrais d'oublier aujourd'hui le personnel d'élite, médecins indochinois et médecins auxiliaires : MM. Le van An, Tran Van An, Lê van Phung, Truong van Quê, qu'une bonne fortune et leur affectueuse sympathie m'a permis de réunir autour de moi. C'est à ces collaborateurs dévoués, c'est aux religieuses de Saint-Paul de Chartres, en service à la polyclinique, aux infirmiers et infirmières annamites que je dois d'avoir pu accomplir ma tâche. [...]

Courrier de l'Indochine
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 23 août 1930)

Arrêtés

Sont parus à l'*Officiel* de la colonie les arrêtés suivants :

Arrêté fixant l'indemnité à allouer au médecin indochinois chargé cumulativement du service d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital indigène de Cochinchine, de la polyclinique municipale de Saïgon et des soins à donner aux fonctionnaires européens de la municipalité de Cholon et à leurs familles.

Au conseil municipal de la ville de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 15 septembre 1930)

Le conseil municipal de Saïgon s'est réuni vendredi soir, d'abord en commission, de 21 à 22 heures 15, ensuite en séance plénière (jusqu'à 23 heures et demie). Les journalistes et le public ne furent admis à assister qu'à cette dernière catégorie de travaux.

La première question inscrite à l'ordre du jour est relative à la demande du docteur Montel, mis à la retraite, à continuer ses services à la municipalité, mais en qualité de médecin contractuel.

Dans l'impossibilité où elle se trouve d'embaucher un nouveau médecin de la ville qui sache parler à la fois l'annamite, le chinois et le français², langues indispensables pour exercer ces fonctions à Saïgon, parce que parlées par les trois principaux groupes ethniques de la population, et désireuse, d'autre part, de prouver sa gratitude au docteur Montel, pour ses bons et loyaux services antérieurs, la municipalité décide de lui signer à partir du premier octobre prochain, un contrat de 2 ans, renouvelable, aux termes duquel un traitement de neuf cent cinquante piastres par mois sera alloué au docteur Montel.

Guet-apens
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

De bonne heure dans la matinée, un jeune Tonkinois vêtu à l'européenne se présenta au domicile de M. An, médecin indochinois attaché à la Polyclinique municipale de Saïgon, pour le prier de venir d'urgence soigner un de ses amis gravement malade.

M. An sauta dans son auto avec son guide, qui le conduisit ruelle Rousseau, près de Dakao, et le fit entrer dans un compartiment n'ayant pour tous meubles que deux chaises de jardin, en fer et bois.

Il fut reçu par un second Tonkinois, qui s'avança vers lui pour l'inviter à s'asseoir, tout en enfilant des gants de caoutchouc. M. An, qui avait éprouvé une impression de malaise en entrant, entendant un bruit de clé dans la serrure se leva et, allant à la porte, voulut ouvrir.

Les deux Tonkinois se jetèrent sur M. An et essayèrent de l'immobiliser en saisissant ses bras pour les ramener en arrière. M. An se dégagea et se précipita dehors en criant « Au secours ! » Deux dames européennes qui habitent dans le voisinage ainsi que le chauffeur du docteur An accoururent. Les agresseurs, qui tentaient de rattraper M. An, se sauvèrent, suivis de trois acolytes. Le chauffeur se lança à leurs trousses ; mais ils réussirent à s'échapper, sauf celui qui était venu chercher M. An.

Un instant après, M. An se présenta au commissariat. Le commissaire, mis au courant des faits, se rendit sur les lieux avec M. An et trouva dans le compartiment abandonné un sachet de poivre en poudre, une balle de caoutchouc qui devait servir de poire d'angoisse, un second sachet contenant une poudre, probablement un soporifique, des bandelettes d'étoffe de 5 c/m de large et de plusieurs mètres de longueur.

Dans la seconde pièce, une chaise et une table avec papier à lettre, enveloppe, encre, porte-plume et buvard. De quoi permettre à l'otage d'écrire à sa famille d'apporter la rançon exigée pour sa délivrance !

Interrogé, l'individu arrêté, qui répond au nom de Tô Hieu, a déclaré que, se trouvant depuis 3 mois sans travail, il avait imaginé le moyen de se procurer de l'argent en séquestrant le docteur An pour tirer de celui-ci la forte somme. Il a ajouté qu'il avait loué un autre compartiment rue Frère-Louis, à Thodui. Ce deuxième compartiment ne

² René Montel était marié à une Annamite, Doan-thi-Tuoi, qui lui avait donné sept enfants.

renferme aucun meuble ; il devait servir de geôle au captif jusqu'au paiement de la rançon.

Courrier de l'Indochine
Dans les polycliniques de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 26 novembre 1931)

Au cours d'une des dernières séances du Conseil colonial, le gouverneur de la Cochinchine a cité des chiffres qui montrent mieux que beaucoup d'écrits la popularité des trois polycliniques.

De quelques milliers de consultations données pendant les années qui suivirent leur création, le chiffre est passé en 1930 à 363.000 pour 72.000 consultants ! C'est à peine croyable.

Trois cents soixante-trois mille fois en un an, les praticiens des polycliniques ont ausculté, soigné, injecté des vaccins, des sérums, diagnostiqué des traitements, soulagé et guéri des malheureux.

1937 : ouverture du premier pavillon — au nom de Hui-bon-Hoa — de la nouvelle polyclinique Dejean de la Bâtie.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Polyclinique_Dejean_de_la_Batie.pdf